**PROGRAMME DE BOURSES « FRANCE EXCELLENCE EUROPA »**

**Développé par le ministère de l’Europe et des Affaires étrangères et lancé à l’occasion de la Présidence Française de l’Union Européenne (1er janvier – 30 juin 2022), le programme de bourses « France Excellence Europa » permet aux étudiants de 26 pays de l’Union Européenne d’obtenir une bourse pour venir étudier au niveau Master dans un établissement d’enseignement supérieur français.**

**PRESENTATION DU PROGRAMME**

**Conditions d’éligibilité**

* Avoir la nationalité d’un des 26 Etats membres de l’Union Européenne suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Les étudiants de nationalité française, y compris bi-nationaux, ne sont pas éligibles au programme.

* Être âgé entre 18 ans et 25 ans révolus au moment du début de la mobilité en France ;
* Etre admis dans un établissement d’enseignement supérieur français en Master 1 ou Master 2 pour l’année universitaire 2022-23 ;
* Ne pas être titulaire d’une bourse Erasmus +, de l’AUF ou d’un autre ministère français.

**Domaines d'études éligibles**

* Culture et patrimoine
* Education, pédagogie, enseignement supérieur
* Langue et civilisation française, langues et civilisations étrangères et études européennes
* Santé
* Sciences de l’environnement
* Numérique

**Durée de la bourse**

La bourse est attribuée pour une durée :

* De 12 mois maximum lors d’une inscription en M2
* De 24 mois maximum pour une inscription en M1

**Bénéfices liés à l’obtention d’une bourse « France Excellence Europa »**

* Versement d’une **allocation semestrielle** de 6 850 € ;
* Versement d’une **indemnité d’installation** de 1 700 € ;
* **Exonération des frais d’inscription** au diplôme national dans les universités et les établissements publics sous tutelle du ministère chargé de l’enseignement supérieur ;
* **Aide prioritaire à la recherche de logement** dans les résidences universitaires du CROUS (le loyer restant à la charge du boursier) ;
* **Affiliation à un régime d’assurance** pendant les 3 premiers mois de l’arrivée en France (dans l’attente d’une affiliation au régime général de la sécurité sociale) pour les non-titulaires d’une Carte Européenne d’Assurance Maladie ;
* Affiliation à une **mutuelle complémentaire santé ;**
* **Exonération de la CVEC** - Contribution de Vie Etudiante et de Campus [[1]](#footnote-1) ;
* Tarifs préférentiels pour les activités culturelles organisées par Campus France.

La bourse « France Excellence Europa » ne prévoit pas la prise en charge des frais de formation, ni celle des frais de transport international ou national.

**COMMENT CANDIDATER À LA BOURSE « FRANCE EXCELLENCE EUROPA » ?**

**Pièces constitutives du dossier de candidature**

* Formulaire de candidature « Bourse France Excellence Europa » dûment rempli et signé

*[Vous trouverez le formulaire en suivant ce lien* [*https://www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-france-excellence-europa*](https://www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-france-excellence-europa) *- dans l’onglet « Pièces constitutives du dossier de candidature »]*

* CV (en français ou en anglais)
* Lettre de motivation (en français ou en anglais)
* Copie du dernier diplôme d’études supérieures obtenu
* Copies des relevés de notes des 2 dernières années d’études supérieures
* Lettre d’admission en Master 1 ou Master 2 dans un établissement d’enseignement supérieur français pour l’année 2022-23 \*;
* Copie du passeport

Optionnel :

* Copies des diplômes ou certifications de niveau de français (DELF, DALF, TCF, TEF)
* Copies des diplômes ou certifications de niveau d’anglais (TOEFL, TOEIC, IELTS)
* Lettres de recommandation (en français ou en en anglais)

*\*Si le candidat n’est pas encore en possession d’une lettre d’admission pour l’année universitaire 2022-23 au moment d’envoyer sa candidature, il est invité à joindre une attestation sur l’honneur mentionnant :*

* *le nom de l’établissement et l’intitulé de la formation envisagée pour l’année 2022-23*
* *la copie des échanges avec l’établissement attestant que sa demande d’admission est en cours de traitement (copie de l’envoi de la candidature, accusé de réception de l’établissement … )*

*La lettre d’admission devra être transmise au plus tôt, dès sa réception par le candidat.*

**Envoi du dossier**

Les candidats doivent faire parvenir, par voie électronique, leurs dossiers de candidatures à l’Ambassade de France représentée dans le pays dont ils ont la nationalité. Pour l’Espagne : FEE.Espagne@campusfrance.org

**Date limite de candidature**

La date limite d’envoi des dossiers est fixée au 15 mars 2022.

SELECTION :

La bourse « France Excellence Europa » est attribuée sur des critères d’excellence académique et s’insère dans les priorités stratégiques du ministère de l’Europe et des affaires étrangères.

Les dossiers de candidatures font l’objet d’une pré-sélection par les services de coopération universitaire des ambassades françaises. Les dossiers sont ensuite évalués au sein du ministère de l’Europe et des affaires étrangères par des spécialistes de la coopération dans les domaines éligibles.

**CALENDRIER**

* Pré-sélection des candidats par les ambassades de France : du 15 au 25 mars 2022
* Commissions de sélection des candidats : entre le 25 mars et le 15 avril 2022
* Publication des résultats : semaine du 18 avril 2022

La liste principale et la liste complémentaire des lauréats seront publiées sur le site de Campus France.

1. Il sera toutefois nécessaire de créer un compte sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/) et de se connecter à [cvec.etudiant.gouv.fr](https://cvec.etudiant.gouv.fr/) pour obtenir une attestation d’exonération [↑](#footnote-ref-1)